

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI

Index AI : ASA 21/10/94

DOCUMENT EXTERNE

Londres, mai 1994

## INDONÉSIE

### *Des militants syndicalistes en danger*

#### *Introduction*

*Plus d'une centaine de travailleurs et de militants syndicalistes ont été arrêtés pendant et immédiatement après une semaine de grèves et de manifestations massives qui se sont déroulées mi-avril, aux alentours de Medan, dans la province de Sumatra Nord. Ces manifestations ont été le temps fort des troubles qui ont secoué le monde du travail, à Medan et dans toute l'Indonésie, au cours des deux dernières années. Contrairement à ce qui s'est passé au cours de la plupart des mouvements de protestation récents, les manifestations de Medan ont dégénéré en scènes de violence antichinoise : un homme d'affaires indonésien d'origine chinoise a trouvé la mort, plusieurs autres ont été blessés et de nombreux biens ont été détruits.*

*Amnesty International ne justifie pas les actes de violence commis au cours des manifestations de Medan. L'Organisation déplore qu'un homme d'affaires ait été tué le 15 avril et reconnaît au gouvernement indonésien le droit de traduire en justice les auteurs de ces violences. Elle est toutefois préoccupée par le fait que les autorités, prenant prétexte des troubles de Medan, pourraient renforcer la répression du syndicalisme non violent et réduire au silence les défenseurs des droits des travailleurs.*

*L'Organisation est particulièrement préoccupée par l'arrestation de plusieurs représentants officiels d'un syndicat indépendant non reconnu par le gouvernement, Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI, Syndicat pour la prospérité des travailleurs en Indonésie). Bien que les autorités aient soutenu que des représentants officiels du SBSI avaient été à l'origine des violences de Medan, Amnesty International estime*

qu'au moins cinq des personnes arrêtées sont probablement des prisonniers d'opinion, dont le seul motif de détention est l'exercice d'activités politiques ou syndicales sans recours à la violence.

L'Organisation est également préoccupée par le fait que les détenus, qu'ils soient ou non prisonniers d'opinion, auraient subi ou subiraient actuellement des mauvais traitements pendant leur interrogatoire. En Indonésie, il n'est pas rare que des personnes suspectées de crimes de droit commun ou politiques soient maltraitées, voire torturées, et il semble qu'au moins l'une des personnes détenues à Medan ait été sévèrement passée à tabac. Amnesty International prie instamment les autorités de garantir aux détenus l'assistance d'un avocat de leur choix à toutes les étapes de l'enquête, comme le prévoit le Code de procédure pénale indonésien, et de veiller à ce qu'un registre public des détenus soit régulièrement tenu et mis à jour.

L'Organisation est en outre préoccupée par les interventions multiples et fréquentes de l'armée et de la police dans les conflits du travail en Indonésie. À ces occasions, des travailleurs et des militants syndicalistes ont été maltraités, emprisonnés, torturés ou violés – et certains d'entre eux sont morts. C'est ainsi qu'au cours de l'année dernière, deux jeunes militants ont trouvé la mort : Marsinah, une jeune militante syndicaliste, a été violée et tuée en mai 1993 au Java oriental, tandis que le corps de Rusli, un ouvrier de 22 ans, a été retrouvé dans une rivière le 13 mars 1994 ; le jeune homme avait, quelques jours auparavant, participé à une grève dans une usine proche de Medan. Étant donné les fortes présomptions de responsabilité de l'armée et de la police dans ces deux décès, Amnesty International prie instamment les autorités de faire le nécessaire pour que les responsables soient rapidement traduits en justice devant des tribunaux civils.

#### 1. Restrictions imposées aux organisations ouvrières

Le gouvernement indonésien impose de sévères restrictions, tant sur le plan législatif que dans la pratique, au droit de grève et d'organisation. La seule organisation syndicale reconnue est la Serikat Pekerja Seluruh Indonesia (SPSI, Fédération générale des travailleurs indonésiens), qui bénéficie du soutien du gouvernement. Bien que le gouvernement ait assuré l'année dernière que les restrictions imposées à la liberté d'organisation seraient partiellement levées, un décret récent du ministère du Travail (N° 1/1994) continue de définir le SPSI comme étant la seule organisation syndicale reconnue.

Le gouvernement a utilisé de nombreuses méthodes, dont l'intimidation et l'arrestation, pour saper les syndicats indépendants tels que le Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI, Syndicat pour la prospérité des travailleurs en Indonésie),

créée en juin 1992. En février 1994, par exemple, au moins 19 membres du SBSI – dont son président national, Mochtar Pakpahan, membre de Sunarty, conseil exécutif national du SBSI, et le président de Trisjanto, conseil exécutif provincial de Java central – ont été placés en détention à la veille d'une grève nationale prévue le 11 février. Amnesty International pense que ces arrestations avaient pour but de les empêcher d'organiser la grève, et de dissuader d'autres personnes d'y participer. Bien qu'elles aient été libérées quelques jours plus tard, les trois personnes mentionnées ont été accusées d'avoir provoqué et exprimé des sentiments hostiles à l'égard du gouvernement (voir le document d'Amnesty International intitulé Indonésie. Détention de militants syndicalistes [index AI : ASA 21/06/94]). Surveillance, manœuvres d'intimidation et arrestations de responsables du SBSI et de membres de leurs familles par les militaires ont augmenté depuis les troubles d'avril 1994.

Les autorités indonésiennes, outre ces obstacles juridiques, font fréquemment intervenir l'armée et la police, même dans les conflits du travail les plus pacifiques. Dans certains cas, les autorités militaires ont recours aux mauvais traitements, à la torture, au viol et même au meurtre pour intimider ou réduire au silence les ouvriers et les militants syndicalistes. Ces interventions militaires systématiques ont parfois des conséquences tragiques. C'est ainsi que deux jeunes militants syndicalistes, Marsinah et Rusli, dont les cas sont développés à la section 5 de ce document, ont été tués au cours de l'année écoulée.

Dans la plupart des cas, toutefois, l'intervention de l'armée est moins visible. Lors d'un conflit du travail, les ouvriers les plus actifs ou les plus virulents sont généralement convoqués à la base militaire locale ou provinciale ; là, ils se voient accuser de sympathies communistes et menacer d'emprisonnement ou de violences physiques, voire menacer de mort, s'ils n'acceptent pas de démissionner "volontairement" de leur travail. Que ces ouvriers "démissionnent" ou non, leurs noms sont inscrits sur une liste noire établie par les services de renseignements militaires et régulièrement distribuée à toutes les usines du district militaire. Par conséquent, les ouvriers qui ont perdu leur travail en raison de leurs activités ou de leurs prises de position n'ont pratiquement aucune chance de retrouver un nouvel emploi.

En dépit des risques courus et des restrictions qui leurs sont imposées, les ouvriers indonésiens ont, au cours de ces dernières années, multiplié les grèves et les manifestations. La plupart de ces grèves se sont déroulées dans les principaux centres industriels entourant la capitale, Djakarta, ainsi qu'à Surabaya (Java central) et à Medan (Sumatra Nord). En règle générale, les travailleurs demandaient une amélioration de leurs conditions de travail et une augmentation de leurs salaires, lesquels

figurent parmi les plus faibles de toute l'Asie avec une moyenne équivalent à 1,5 \$ par jour. Toutefois, à l'instar des grévistes de Medan en mars et en avril, certains grévistes ont également exigé de pouvoir disposer librement du droit de s'organiser, qu'il soit mis fin aux interventions militaires dans les conflits du travail, et que de véritables enquêtes soient menées sur les violations des droits de l'homme commises par le passé à l'encontre d'ouvriers.

Le bureau de l'attaché commercial des États-Unis a fait écho à ces exigences. En juin 1993, il a en effet déclaré que les tarifs douaniers préférentiels accordés aux exportations indonésiennes dans le cadre du Système de préférences généralisé (SPG) pourraient être suspendus si les droits du travail internationalement reconnus n'étaient pas mieux garantis dans ce pays. Le bureau de l'attaché commercial des États-Unis, qui devait annoncer sa décision définitive en février 1994, a préféré prolonger son délai de réflexion de six mois, jusqu'en août 1994. Au cours des mois précédant cette décision, le gouvernement indonésien a pris certaines initiatives pour répondre aux critiques tant nationales qu'internationales. En janvier 1994, il a annoncé l'abrogation du décret N° 342, publié en 1986 par le ministère du Travail, qui autorisait explicitement l'intervention de l'armée dans le règlement des conflits du travail. Cette mesure, positive, n'a cependant pas mis fin dans la pratique aux interventions militaires dans les conflits sociaux.

## 2. Les manifestations d'avril

À partir du 14 avril 1994, et pendant plus d'une semaine, des dizaines de milliers d'ouvriers travaillant dans la plupart des usines de la région de Medan ont manifesté. Au départ, les manifestations se sont déroulées dans le calme, et les mots d'ordre des manifestants avaient uniquement trait aux conditions de travail, aux salaires et aux droits des ouvriers. Toutefois, à la fin du premier jour, et plus encore les jours suivants, les manifestations ont tourné à la violence, donnant libre cours à l'expression de sentiments antichinois, entraînant la destruction de biens matériels et le meurtre d'un homme d'affaires sino-indonésien, Yuli Kristianto (Kok Joe Lip).

Le 14 avril au matin, 20 000 à 30 000 ouvriers employés dans plusieurs dizaines d'usines se sont rassemblés devant le bureau du gouverneur provincial de Medan. Ce rassemblement a été déclenché par la mort de l'ouvrier Rusli, survenue dans des circonstances suspectes, et qui a ravivé d'anciennes doléances relatives aux bas salaires et aux mauvaises conditions de travail. Les manifestants exigeaient notamment :

- une augmentation du salaire journalier minimum de 3 100 Rp (soit environ 1,5 \$) à 7 000 Rp (soit environ 3,5 \$) ;
- l'abrogation du décret du ministère du Travail N° 1/1994 n'autorisant comme seul syndicat que le SPSI (pro-gouvernemental), et la reconnaissance officielle du syndicat indépendant SBSI ;
- l'ouverture rapide d'une enquête impartiale sur la mort de Rusli ;
- la réintégration des quelque 389 ouvriers renvoyés pour avoir participé en mars 1994 à une grève à l'usine PT Korek Api Deli.

Les négociations entre 23 ouvriers et des responsables du gouvernement n'ayant apporté aucune réponse concrète aux revendications exprimées, certains des manifestants ont commencé à s'agiter. Selon les comptes rendus officiels, l'armée a été appelée pour mettre fin à une émeute provoquée par des manifestants, qui avaient commencé à jeter des pierres sur des magasins situés le long de la route de Medan à Belawan. D'après certaines sources non gouvernementales, par contre, les actes les plus violents auraient été déclenchés par l'intervention musclée des forces de sécurité. Lorsque les manifestants sont rentrés chez eux, dans divers quartiers industriels des faubourgs de la ville, ils se sont trouvés face à plusieurs centaines de policiers des brigades antiémeutes et de soldats armés. Selon l'un de nos informateurs, les manifestants atteignaient la route de Jalan Glugur – il était environ 16 h 30 – lorsque la police antiémeutes a attaqué en lançant des gaz lacrymogènes et en chargeant la foule à coups de matraque. Les manifestants ont riposté par des jets de pierres et d'autres projectiles. Au cours de la confrontation, plusieurs manifestants

ont été arrêtés. Plus tard, dans la nuit, vers deux heures du matin, la police a arrêté un responsable du SBSI, Riswan Lubis, à son domicile à Medan.

Des heurts ont à nouveau eu lieu le lendemain matin, vendredi 15 avril, lorsque les forces de l'ordre ont empêché plusieurs milliers d'ouvriers des centres industriels des environs de Medan d'entrer dans la ville pour rencontrer le gouverneur. Les ouvriers se sont trouvés confrontés à des milliers de représentants des forces de l'ordre puissamment armés : membres de la Brimob (brigade de police mobile), soldats du KODIM (commandement militaire de district), membres des LINUD (troupes d'élite de l'aviation), unités de la police militaire et de la police régulière. Au moins neuf véhicules blindés étaient déployés aux alentours, tandis que des hélicoptères patrouillaient au-dessus des manifestants. Selon certaines estimations, 25 000 ouvriers étaient rassemblés là ; faute de pouvoir pénétrer dans Medan, ils ont continué de manifester dans les quartiers industriels avoisinants. Vers 11 h 30, pour tenter de disperser la foule, les représentants des forces de l'ordre ont tiré au-dessus des manifestants, qui ont alors cherché à se réfugier dans les usines proches. Il semblerait – mais l'information reste à confirmer – que la foule se soit déchaînée sur l'usine PT OCI après que celle-ci eut fermé ses portes aux manifestants : les murs de verre des bureaux de la société auraient volé en éclats, il y aurait eu d'importants dégâts matériels et plusieurs véhicules auraient été incendiés.

Le 16 avril 1994, les autorités militaires ont fait appel à quatre bataillons supplémentaires, soit 2 600 hommes environ, dans le secteur de Medan. En dépit de cet impressionnant déploiement militaire et policier, et de l'interdiction officielle de tout rassemblement public annoncé par le Major général Pranowo, commandant de la région militaire de Sumatra Nord, les grèves et les manifestations se sont poursuivies dans les zones industrielles de la région de Medan. Le 16 avril toujours, lors d'une manifestation qui s'est déroulée à Pematang Siantar, à environ 120 kilomètres au sud de Medan, des ouvrières auraient été blessées lors d'échauffourées avec les forces de l'ordre. Les manifestations et les grèves se sont prolongées jusqu'au 22 avril dans les villes de Belawan, Delitua, Tanjung Morawa, Lubuk Pakam, et Pematang Siantar, donnant lieu à de nouvelles violences et à de très nombreuses arrestations. Des émeutes auraient également éclaté dans différents quartiers de Djakarta. Le lundi 25 avril, la plupart des manifestations avaient pris fin et la situation semblait être, en apparence tout au moins, redevenue normale. Par la suite, toutefois, il a été procédé à de nouvelles arrestations de responsables du SBSI.

### 3. Responsabilité de la violence

Les autorités militaires et gouvernementales ont eu tôt fait de rendre le SBSI responsable des actes de violence, ce qui leur a permis de justifier la répression de cette organisation et des ouvriers ayant participé aux manifestations. À l'occasion d'une conférence de presse, le 20 avril, le lieutenant général H.B.L. Mantiri, chef de l'état-major général des forces armées (ABRI), a déclaré aux journalistes que les autorités disposaient « ... d'informations indiquant que le SBSI [...] avait dirigé les rassemblements violents d'ouvriers » (Jakarta Post, 21 avril 94). Le commandant de la région militaire de Sumatra Nord, le Major général A. Pranowo a accusé le SBSI d'avoir utilisé des tactiques et des méthodes similaires à celles du Parti communiste indonésien (PKI), déclaré hors-la-loi (Tempo, 30 avril 94). Le commandant de la région militaire de Java central est allé plus loin en suggérant que le leader du SBSI, Mochtar Pakpahan, avait personnellement fomenté les manifestations, et en alléguant que son père avait été membre du syndicat paysan Barisan Tani Indonesia (BTI), affilié au PKI (Tempo, 30 avril 94).

Le 25 avril 1994, le ministre de l'Intérieur a dépassé le stade du simple refus de reconnaissance du SBSI : il a déclaré que ce mouvement était « illégal » et que « toute activité quelle qu'elle soit lui était interdite » (AP, 24 avril 94). À la veille de l'interdiction officielle, une descente de policiers et de soldats en armes a interrompu une réunion qui se tenait au siège du SBSI, à Djakarta. Au cours des semaines suivantes, les responsables locaux du SBSI, dans tout le pays mais plus particulièrement à Tangerang, ont été convoqués par les autorités militaires pour être interrogés et ont été sommés de mettre fin à leurs activités. Selon certaines informations, les responsables militaires locaux se seraient rendus au domicile de parents de responsables du SBSI pour leur transmettre le même avertissement. Par la suite, nombre d'entre eux ont quitté le syndicat ou ont cessé leurs activités.

Des organisations non gouvernementales, et notamment le prestigieux Lembaga Bantuan Hukum (LBH, Institut d'aide juridictionnelle), ont analysé différemment les causes de cette agitation. Elles ont accusé les forces de l'ordre d'avoir poussé les manifestants à la violence en déployant une force excessive face à des revendications légitimes. Elles se sont également déclarées préoccupées par le fait que les autorités militaires avaient délibérément détourné l'attention de l'opinion publique des problèmes économiques et sociaux sous-jacents pour la focaliser sur la dimension raciale de l'agitation, puis qu'elles avaient utilisé la situation créée pour justifier une intervention musclée <sup>1</sup>.

---

*."Siaran Pers Yayasan Lembaga Nantuan Hukum Indonesia tentang Pemogokan dan Unjungk Rasan di Medan", 18 avril 94*

Certains observateurs ont en outre suggéré que les violences et les discours antichinois avaient pu être délibérément provoqués par des agents étroitement liés aux services de renseignements des forces armées. Ces faits semblent difficiles à vérifier ; toutefois, des responsables du SBSI ont déclaré que des hommes de main de la région de Medan avaient admis avoir été payés pour attiser la violence et la haine envers les Chinois (Jakarta Post, 19 avril 94). Dans une interview accordée à un journal indonésien et publiée le 22 avril 1994, deux officiers de l'armée ont reconnu avoir infiltré la manifestation (Sinar Harapan, 22 avril 94). Des militants ouvriers ont également affirmé qu'on pouvait voir, sur l'enregistrement vidéo de l'une des précédentes manifestations à Medan, celle du 13 mars 1994, un lieutenant de l'armée en civil criant "Limogez Suharto!", apparemment dans le but de susciter des sentiments antigouvernementaux.

Ont également été cités à titre de preuves les tracts et les banderoles portant des slogans ouvertement antichinois qui sont mystérieusement apparus vers la fin de la première journée de manifestation. Dans un style brutal plutôt inhabituel, l'un des tracts déclarait :

« Supprimez les Chinois, qui sont des colonialistes [...] des violeurs, des voleurs de la richesse nationale qui appartient aux vrais Indonésiens [...] Renvoyez les Chinois chez eux, car l'Indonésie n'est pas leur pays. »

Les banderoles antichinoises étaient imprimées de façon professionnelle (mais hâtive) et présentaient un contraste frappant avec les banderoles peintes à la main que portaient les ouvriers au début de la journée, et dont les slogans réclamaient une amélioration des conditions de travail. S'il est impossible de confirmer que les tracts étaient l'oeuvre d'agents provocateurs à la solde du gouvernement, leur caractère délibérément incendiaire et raciste, leur facture relativement élaborée, le moment où ils sont apparus, ainsi que leur manque de cohérence évident avec les revendications exprimées par les manifestants, laissent à penser qu'ils n'ont pas été fabriqués par les organisateurs à l'origine des manifestations ouvrières.

Ces faits poussent les observateurs à établir un rapprochement entre les troubles de Medan et les événements survenus à Malari en 1974. On estime généralement que, dans cette dernière affaire, des hommes de main soutenus par une éminente personnalité militaire ont transformé une manifestation étudiante pacifique contre la visite du Premier ministre japonais Tanaka en une violente émeute antichinoise, laquelle s'est soldée par 11 morts et des dégâts matériels considérables. La violence de la manifestation avait alors permis aux autorités de justifier l'arrestation et l'emprisonnement d'importants représentants de l'opposition. Le souvenir de Malari



a renforcé les craintes que les troubles de Medan ne conduisent au procès et à l'emprisonnement de responsables du SBSI.

#### 4. Les prisonniers

Plus de 100 ouvriers et militants syndicalistes ont été placés en détention à la suite de l'agitation sociale de Medan. Début mai 1994, au moins 56 d'entre eux étaient toujours en garde à vue, dont 37 au Poltabes (siège de la police) de Medan et 19 au Polsek (poste de police) voisin de Tanjung Morawa (voir annexes I et II). Il semble que la plupart de ces personnes maintenues en détention ont été accusées d'infractions de droit commun, telles que destruction de biens matériels et voies de fait. Toutefois, au moins cinq responsables du SBSI à Medan seraient détenus uniquement pour avoir joué un rôle dans l'organisation des manifestations. Bien qu'ils n'aient pas encore été officiellement inculpés, Amnesty International pense que leurs activités syndicales non violentes constituent le seul motif de leur incarcération. L'Organisation est en outre préoccupée par le fait que les militaires ont accusé le SBSI d'être responsable des violences antichinoises et d'entretenir des liens avec le PKI, allégations qui pourraient servir de prétexte à un procès pour subversion ou pour d'autres crimes politiques.

Parmi les cinq personnes dont Amnesty International pense qu'elles sont peut-être des prisonniers d'opinion figure le secrétaire de la section de Medan du SBSI, Riswan Lubis, qui a été arrêté par la police à son domicile, vers deux heures du matin, le 15 avril 1994. Des collègues, qui l'ont vu en détention au siège de la police de Medan quelques jours plus tard, ont déclaré qu'il semblait avoir été battu par ceux qui l'avaient interpellé. Riswan Lubis a été arrêté par les autorités militaires à de nombreuses occasions au cours des dernières années pour son action auprès des ouvriers, mais, à la connaissance d'Amnesty International, aucune inculpation officielle n'a jamais été prononcée contre lui à ce jour. Les avocats indonésiens défenseurs des droits de l'homme ont déclaré qu'il risquait maintenant d'être accusé de provocation, voire de subversion. S'il est reconnu coupable de provocation, il sera passible d'une peine d'emprisonnement maximale de six ans ; s'il est déclaré coupable de subversion, la condamnation maximale sera la peine de mort.

Hayati, trésorier de la section de Medan du SBSI et employé de la société PT Otani, a été arrêté par la police le 16 avril 1994. Début mai, il était toujours détenu au siège de la police de Medan et aucune inculpation officielle n'avait été prononcée contre lui. Amnesty International estime qu'il pourrait être un prisonnier d'opinion. Trois autres responsables du SBSI ont été appréhendés le 29 avril 1994 et se trouvaient toujours détenus au siège de la police de Medan début mai. Il s'agit d'Amosi

Telaumbanua, président de la section de Medan du SBSI, de Soniman Lafao et de Fatiwanolo Zega, respectivement vice-président et secrétaire adjoint de cette même section du SBSI. Ces trois hommes étaient recherchés par les autorités policières et militaires pour leur rôle dans l'organisation des manifestations d'avril et d'une série de grèves qui se sont déroulées en mars. Le 7 mai, ils n'avaient toujours pas été inculpés ; cependant, les avocats défenseurs des droits de l'homme et les responsables du SBSI pensent qu'ils sont susceptibles d'être poursuivis en tant qu'instigateurs des manifestations. Tous trois pourraient être des prisonniers d'opinion.

Des militaires de haut rang auraient exigé que ces trois hommes soient remis aux autorités militaires et non pas à la police, parce que les crimes qui leur sont reprochés sont de nature politique. En effet, bien que le Code de procédure pénale indonésien dispose que la police a toute autorité en matière d'arrestation et d'interrogatoire de suspects de droit commun, l'usage veut que l'armée assume ces fonctions dans les affaires politiques. Les avocats défenseurs des droits de l'homme et les responsables du SBSI ont insisté pour qu'ils soient détenus par la police, conformément à la loi, et non pas par les militaires. Outre qu'ils étaient préoccupés par le problème de la légalité des procédures d'arrestation, ils craignaient également que les trois hommes, s'ils étaient livrés aux militaires, ne soient placés au secret et soumis à la torture ou à de mauvais traitements. Le 28 avril 1994, des rencontres avec les autorités militaires de Djakarta ont conduit à ce que les trois hommes soient remis à la police de Medan le lendemain.

Militant ouvrier de longue date, Amosi Telaumbanua a été arrêté par les militaires à trois reprises au moins au cours des douze dernières années, et a été par deux fois torturé ou soumis à de mauvais traitements alors qu'il se trouvait en détention. En 1982, les autorités militaires l'auraient enlevé à son domicile et conduit au quartier général du Komando Distrik Militer (KODIM, commandement militaire de district) à Medan, où on l'aurait taxé de communiste et passé à tabac. Il a été libéré sans inculpation, mais il a, par la suite, perdu son emploi à la société PT Korek Api Deli. En mars 1992, il a de nouveau été interpellé par les militaires, en même temps que Riswan Lubis et plusieurs autres personnes, et accusé d'avoir organisé une grève au sein de la société PT Rotanindo. À cette occasion, il a été détenu pendant cinq jours au KODIM et aurait été torturé. En août 1992, Amosi Telaumbanua a été nommé président de la section de Medan du SBSI qui venait de se créer. En mai 1993, il a de nouveau été arrêté par les militaires, détenu au KODIM pendant huit jours et accusé d'avoir organisé une grève au sein de la société PT Tambaksari Jalmorejo. Il a été libéré sans avoir été inculpé, mais il a été renvoyé de son travail.

*Les autorités auraient également fait pression sur la famille d'Amosi Telaumbanua. Trois jours avant son arrestation, la police a arrêté une femme chargée de s'occuper de deux de ses enfants, âgés de 9 et 10 ans, alors qu'il se cachait. Elle a été libérée après son interrogatoire pour découvrir, à son retour à la maison, que les deux enfants avaient disparu. Pendant trois jours, nul n'a pu savoir où ils se trouvaient, mais ils sont réapparus après l'arrestation d'Amosi Telaumbanua, le 29 avril.*

## 5. Autres violations des droits de militants syndicalistes

Les événements de Medan se sont déroulés avec pour toile de fond le malaise social croissant que connaît actuellement l'Indonésie, et les craintes grandissantes concernant les mesures répressives qu'utilise le gouvernement pour juguler ce malaise. Les interventions militaires et policières n'ont pas toujours été accompagnées de violences physiques réelles : le plus souvent, la détention arbitraire et la menace de brutalités ou d'emprisonnement ont suffi à réduire au silence les ouvriers et les militants, au moins temporairement. Toutefois, lorsque ces méthodes se sont révélées inefficaces et que les ouvriers ont continué de manifester ou d'exprimer leurs préoccupations, l'armée et la police ont été promptes à recourir à la violence réelle. Cette attitude a eu de graves conséquences, notamment la mort de deux jeunes militants ouvriers au cours de l'année écoulée, Marsinah et Rusli.

### Marsinah

Marsinah, ouvrière d'usine âgée de vingt-cinq ans, a "disparu" et a été torturée, violée et tuée, au Java oriental, pour avoir mené des activités syndicales. Les circonstances de sa "disparition" et de sa mort, ainsi que la façon dont l'enquête officielle a été conduite, invitent fermement à penser qu'il s'agit d'un meurtre planifié et exécuté avec l'assentiment des autorités militaires. En réponse aux demandes insistantes exigeant que les auteurs de cet acte soient traduits en justice, les autorités ont inculpé d'assassinat neuf membres de la direction et du personnel de l'usine, et d'infraction à la discipline un capitaine de l'armée.

Le 8 mai 1993, Marsinah a été trouvée morte dans une petite cabane, en lisière d'un champ, à environ 200 kilomètres de son domicile de Porong (Java oriental). Son corps était ensanglanté et couvert d'hématomes, et son cou présentait des traces de strangulation. Une autopsie a révélé que ses agresseurs lui avaient enfoncé un objet contondant dans le vagin, provoquant une grave hémorragie.

Les jours précédant sa mort, Marsinah avait participé activement à une grève de l'usine de montres où elle travaillait. Les autorités militaires, notamment les responsables du commandement militaire de district (KODIM) et du commandement militaire de sous-district (KORAMIL), sont intervenues directement dans le conflit et ont interrogé les ouvriers sur le rôle qu'ils avaient joué dans la grève. Le 5 mai 1994, 13 ouvriers ont été convoqués par les militaires et contraints à choisir entre la démission ou l'inculpation pour tenue de « réunions illégales » ou « incitation » à la grève. Au cours des interrogatoires, certains ouvriers ont été passés à tabac et l'un d'entre eux a été menacé de mort. Le soir même, Marsinah s'est rendue à la base

militaire local pour chercher ses collègues de travail. Elle a ensuite "disparu" et son corps a été retrouvé trois jours plus tard.

Les pressions des militants syndicalistes et des groupes de défense des droits de l'homme ont contraint la police à ouvrir une enquête, qui a toutefois rapidement été reprise par les services de renseignements militaires. Au départ, les autorités ont nié énergiquement que la mort de Marsinah ait un quelconque rapport avec le conflit syndical et ont tenté de minimiser la portée des éléments tendant à prouver la responsabilité des militaires. Toutefois, en novembre 1993, neuf civils, tous membres du personnel ou de l'encadrement de l'usine, ainsi qu'un officier de l'armée, le commandant du KORAMIL, ont été inculpés dans le cadre de cette affaire et tra-duits en justice. Les graves irrégularités de procédure – tant en ce qui concerne les arrestations et l'enquête que le procès – commises en violation du droit international comme du Code pénal indonésien, laissent à penser que ce procès a eu pour but de jeter un voile sur le rôle joué par les militaires dans le meurtre. T. Mulya Lubis, célèbre militant des droits de l'homme indonésien, a commenté l'affaire en ces termes :

« L'assassinat de Marsinah est en soi un exemple de l'usage injuste et révoltant de l'autorité [...] Aujourd'hui, le fait que l'enquête sur sa mort soit menée avec un tel abus d'autorité est encore plus révoltant. » (Asiaweek, 5 janvier 94)

Début octobre 1993, plusieurs des accusés, dont une femme, ont été enlevés par des agents des services de renseignements militaires, détenus au secret pendant plus de trois semaines et contraints, parfois sous la torture, à confesser leur participation au meurtre. Au cours des procès, les neuf civils accusés ont rétracté les déclarations qu'ils avaient faites durant leur interrogatoire, affirmant qu'elles leur avaient été arrachées sous la contrainte ou la torture. En mars 1994, la Commission nationale des droits de l'homme a confirmé que certains des accusés avaient été soumis à la torture, physique ou morale, et que les autorités militaires avaient violé leurs droits fondamentaux. Malgré cela, le tribunal a poursuivi les procès et, en avril 1994, quatre des accusés étaient condamnés, dont trois à des peines de détention de 12 ans. Le seul officier de l'armée qui ait été arrêté, le commandant du KORAMIL, aurait uniquement été inculpé d'infraction à la discipline pour n'avoir pas signalé qu'il y avait eu crime. Il ne sera pas jugé par un tribunal civil.

Après plusieurs mois d'enquête menée de façon indépendante de concert avec d'autres organisations non gouvernementales, le LBH a conclu en mars 1994 qu'il existait de fortes présomptions que Marsinah ait été tuée au quartier général du KODIM et que des officiers supérieurs de l'armée soient responsables de ce meurtre. La Commission nationale des droits de l'homme a elle-même laissé entendre que les

droits des accusés avaient été bafoués et que « d'autres parties » avaient peut-être été impliquées dans le meurtre de Marsinah. Toutefois, ni le LBH ni la Commission nationale des droits de l'homme ne disposent de l'autorité nécessaire pour inculper les auteurs présumés du crime ; les simulacres de procès se sont donc poursuivis, tandis que les responsables probables demeuraient hors de portée de la justice.

Amnesty International exhorte les autorités indonésiennes à prendre sérieusement en considération les conclusions du LBH et de la Commission nationale des droits de l'homme, et à agir sans délai pour faire en sorte que les responsables du meurtre de Marsinah soient rapidement traduits devant un tribunal civil. L'Organisation demande également aux autorités de faire le nécessaire pour que les responsables des détentions illégales, des mauvais traitements et des tortures infligés aux civils dont le procès est en cours, ou qui ont déjà été condamnés, soient rapidement traduits devant un tribunal civil.

Rusli

Le cadavre de Rusli a été retrouvé le 13 mars 1994 dans la rivière Deli qui coule derrière l'usine d'articles en caoutchouc PT Industri Karet Deli (PT IKD), où travaillait ce jeune homme de vingt-deux ans. Deux jours auparavant, il avait participé à une grève suivie par plusieurs milliers d'ouvriers de trois usines voisines. La grève avait été brutalement interrompue par des soldats et des membres de la brigade de police mobile. Selon des responsables du SBSI, la grève avait débuté dans le calme ; cependant, lorsqu'un directeur de la société et des agents de sécurité de PT IKD s'étaient mis à frapper et à injurier deux ouvriers, d'autres grévistes auraient réagi en jetant des pierres et en détruisant des équipements de l'usine. Peu après, de nombreux soldats et membres de la brigade de police mobile armés ont attaqué les ouvriers à coups de matraque et de gaz lacrymogènes. Des centaines d'ouvriers se sont enfuis, et plusieurs d'entre eux ont cherché à s'échapper en sautant dans la rivière Deli ou en la traversant à gué.

La police a arrêté 29 ouvriers et militants pendant et après la grève. Fin mars 1994, la plupart avaient été libérés, mais la police a annoncé que certains d'entre eux pourraient passer en jugement. Un certain nombre des ouvriers arrêtés ont déclaré avoir été passés à tabac pendant l'interrogatoire de police. C'est notamment le cas de Sukiman (alias Yusuf), ouvrier de l'usine PT IKD et père de deux enfants, arrêté par des policiers en civil près de son domicile l'après-midi de la grève. Selon certaines informations, Sukiman aurait été emmené dans un véhicule appartenant à PT IKD vers un entrepôt situé sur la route d'une plantation voisine (PTP IX) ; là, il aurait été victime de tortures. On l'a ensuite conduit au siège de la police de Medan. Des membres de sa famille ont déclaré que, lorsqu'ils lui avaient rendu visite pendant sa détention quelques jours après cette arrestation, son corps présentait des plaies non cicatrisées, et son visage et ses jambes étaient couverts de graves hématomes. Un autre ouvrier, identifié par les lettres Smt (probablement un ouvrier de PT IKD appelé Sumartono), aurait également été passé à tabac lors de sa détention au siège de la police de Medan (Kompas, 17 mars 94). Les autorités de la police de Sumatra Nord ont nié que des mauvais traitements aient été infligés aux détenus (Suara Pembaruan, 18 mars 94).

Les autorités policières de Medan ont déclaré que Rusli était tombé dans la rivière, lors des troubles survenus dans l'usine, et qu'il s'était noyé. La famille de Rusli, ses collègues de travail et les organisations de défense des droits de l'homme ont formulé des doutes quant à la version officielle des événements et exigé une enquête approfondie. Ils ont déclaré que l'autopsie effectuée le 13 mars 1994 à l'Hôpital général du Dr Pirngadi, à Medan, avait révélé une blessure au front, probablement

provoquée par un coup assené avec un objet contondant. Selon ces sources, Rusli aurait été frappé par des membres des forces de sécurité avant de tomber ou d'être poussé dans la rivière. Des membres de sa famille ont souligné que Rusli était un excellent nageur et qu'il était peu probable qu'il ait pu se noyer dans les eaux relativement peu profondes de la Deli. Compte tenu de ces éléments, et du fait que d'autres ouvriers arrêtés pendant la grève ont été maltraités ou torturés, Amnesty International estime qu'une éventuelle responsabilité des forces de l'ordre dans la mort de Rusli ne doit pas être écartée.



Suite aux pressions des groupes locaux de défense des droits de l'homme, les responsables de la société ont offert vers la mi-avril 1994 une indemnité à la veuve de Rusli (10 millions de Rp, soit environ 4 830 \$). Toutefois, en dépit des doutes qui planent sur la cause de sa mort et des éléments prouvant l'implication des forces de l'ordre, aucune enquête officielle n'a été ouverte à la connaissance d'Amnesty International. Cela ne peut que renforcer les soupçons quant à une éventuelle dissimulation officielle et inciter les ouvriers et les militants, mais aussi la Commission nationale des droits de l'homme, à demander que justice soit faite. Dans une lettre datée du 11 avril 1994, le président de la Commission nationale des droits de l'homme a exhorté le chef de la police de Sumatra Nord à ouvrir rapidement une enquête approfondie sur la mort de Rusli. Il a également prié le ministre du Travail d'examiner cette affaire. Amnesty International soutient ces demandes et appelle en outre les autorités indonésiennes à diligenter une enquête pour déterminer les circonstances précises de la mort de Rusli, à rendre public les résultats de l'enquête et à traduire les éventuels responsables devant un tribunal civil.

Annexe I

Ouvriers et militants syndicalistes

détenus à Medan au début du mois de mai 1994

(les prisonniers d'opinion probables sont inscrits en caractères gras)

Nom date de l'incarcération	Âge	lieu de travail et/ou profession	lieu et/ou
Amosi Telaumbanua de Medan (29 avril 1994)		président, SBSI-Medan	siège de la police
Fatiwanolo Zega SBSI-Medan de Medan (29 avril 1994)		secrétaire adjoint, siège de la police	
Hayati de Medan (16 avril 1994)	21	trésorier, SBSI-Medan	siège de la police
Riswan Lubis de Medan (15 avril 1994)		secrétaire, SBSI-Medan	siège de la police
Soninam Lafao SBSI-Medan de Medan (29 avril 1994)		vice-président, siège de la police	
Andar Pasaribu de Medan	26	PT Cipta Rimba Jaya	siège de la police
Ardin Zega de Medan (20 avril 1994)	25	PT Gunung Gahapi Sakti	siège de la police
Aries Hia de Medan	27	PT Juta Jelita	siège de la police
Arifin de Medan (17 avril 1994)	18	PT Ganda Seribu	siège de la police
Arozidu Zega de Medan (20 avril 1994)		PT Larissa	siège de la police
Budiman Sahri de Medan		PT Perindoni	siège de la police
Effendi Tarigan de Medan		PT Growth Sumatra	siège de la police
Hanafi de Medan (17 avril 1994)	21	PT Ganda Seribu	siège de la police
Irawadi	24	PT Growth Asia	siège de la police

de Medan Jafar Siddik de Medan	26	PT Irom	siège de la police
Nom et/ou profession de l'incarcération	Âge	lieu de travail	
Jamian Marpaung de Medan (16 avril 1994)	36	PT Golgon	siège de la police
Juman ou PT IKD de Medan	17	PT Deni Works	siège de la police
Marzuki Siregar de Medan	20	PT Bintang Cemara	siège de la police
Mohammad Ali de Medan	19	PT Perindoni	siège de la police
Mulyadi de Medan (18 avril 1994)	24	PT Ganda Seribu	siège de la police
Nobel Samosir de Medan	22	Pd Romas	siège de la police
Nurlela Manalu de Medan	24	PT Unibis	siège de la police
Poninam de Medan	20	PT Musi Mas	siège de la police
Rianto de Medan	25	PT Unibis	siège de la police
Ridwan de Medan	22	PT Unibis	siège de la police
Ridwan de Medan (16 avril 1994)	42	PT Golgon	siège de la police
Robert Sitompul de Medan	21	PT Perindoni	siège de la police
Sudiaman Zega de Medan (20 avril 1994)		PT Larissa	siège de la police
Sugiono de Medan (16 avril 1994)	24	PT Mosply	siège de la police
Suyatno de Medan	23	ouvrier du bâtiment	siège de la police

Syahril de Medan	28	chauffeur de bus	siège de la police
Syamsudin Lubis de Medan (16 avril 1994)	22	PT Golgon	siège de la police
Syamsul Bahri de Medan	18	usine de voitures, Glugur	siège de la police
Nom et/ou profession de l'incarcération	Âge	lieu de travail	
Tehnik Menalu de Medan	21	sans emploi	siège de la police
Usahanta Ginting de Medan	22	PT Ganda Seribu	siège de la police
Zulkifli Sipahutar de Medan (16 avril 1994)	30	PT Growth Asia	siège de la police